

COMMUNE DE
VIUZ EN SALLAZ



HAUTE-SAVOIE

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 7 MAI 2026

Conformément aux articles L.2121-12 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, l'an deux mille vingt-six, le sept mai, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-huit avril 2026 s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

Présents :

Pascal POCHAT-BARON, Laëtitia SECCO, Martial MACHERAT, Véronique ALEXANDRE, Paul GIRARD, Véronique DROUET NOVEL, Michel STAROPOLI, Francis GOY, Monique COCOLOMB, Sébastien PELLET, Gauthier AIGLOZ, Marie DEVESA, Antoine CENCI, Isabelle PILLET, Pierre VALENTIN, Gerald VIGNY, Nadia LAOUFI, Florian GRANGE, Christophe COPCHARD, Zénaïde MONTESINOS, Gerard MILESI, Nadine BROISIN, Eric COULON, Valérie BRUNA BLEICHNER, Florence PIERRE, Carole GAVARD MOLLIARD

Absents représentés :

Roselyne VIOLLET (pouvoir à Carole GAVARD MOLLIARD)

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Monsieur Paul GIRARD est élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 27
Présents : 26
Représentés : 1
Votants : 27

BOIS ET FORETS/FINANCES

D2026-059-1 – Programme d'entretien et de travaux dans la forêt communale

ANNULE ET REMPLACE LE DELIBERATION D2026-059 SUITE A ERREUR MATERIELLE

Rapporteur : Pascal POCHAT-BARON

Vu le Code Forestier,

Considérant :

- Que la commune procède chaque année à la mise en place d'un programme d'entretien de la forêt communale ainsi que de travaux d'investissement,
- Qu'il convient d'arrêter ce programme relatif à l'année 2026,

Monsieur le Maire propose de retenir le programme "bois" 2026 suivant :

Programme de coupes

Parcelles	Surface (en ha)	Volume martelé	Recettes prévisibles	Dépenses prévisibles	Soldes prévisibles
7, 8, 9 et H	0,5	220	4 400,00 €		4 400,00 €
5	1,5	80	3 040,00 €		3 040,00 €
N et 8	7,45	666	47 401,00 €	25 394,00 €	22 008,00 €
O et P	14,2	406	19 643,00 €	14 660,00 €	4 983,00 €
Total	23,65	1372	74 484,00 €	40 054,00 €	34 431,00 €

Travaux, études, animations

Nature	Dépenses	Aides
Travaux environnementaux	913,86 €	
Création d'une mare	1 428,62 €	
Entretien du périmètre	12 513,53 €	
Entretien du périmètre, pose de piquets métalliques	351,00 €	
Création d'un périmètre, nouvelles parcelles	1 218,49 €	
Entretien nouveau périmètre	3 710,91 €	
Travaux sylvicoles, remonter les pînces	1 219,76 €	
Travaux sylvicoles, entretien des protections	1 307,84 €	
Travaux sylvicoles, dégagement manuel des plantations	6 092,42 €	
Travaux sylvicoles, démontage de protections	465,00 €	465,00 €
Travaux sylvicoles, nettoyage des plantations	376,21 €	
Travaux sylvicoles divers après coupes	1 827,74 €	1 827,74 €
Travaux sylvicoles, dégagements plantations FNV	5 990,78 €	5 990,78 €
Travaux sylvicoles, dégagements plantations FNV	10 315,44 €	8 252,35 €
Travaux sylvicoles, plantations de reconstitution après scolytes sur le massif du Vouan	10 669,78 €	6 401,87 €
Travaux d'accueil, entretien de sentier	4 873,94 €	
Total	63 275,32 €	22 937,74 €

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- VALIDE le programme bois pour l'année 2026
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

VOTE	POUR	27
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré

Le jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

Le Maire,

Pascal POCHAT-BARON



Certificat exécutoire

Télétransmission sous-préfecture le

Publication en ligne le

Pour le Maire et par délégation,

Le Directeur Général des Services,

Stéphane COCHARD

Le secrétaire de séance,

Paul GIRARD